



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ACTIONS SOCIALES  
D'INITIATIVE ACADEMIQUE**

(A.S.I.A.)

## Aide au permis de conduire :

Aide réservée à l'agent de l'éducation nationale

Informations

Version septembre 2024

### DESCRIPTION DE L'AIDE

Dans le cadre de l'action sociale académique en faveur des personnels de l'Education Nationale, cette prestation est une participation financière aux frais engendrés par l'inscription de l'agent à une auto-école pour l'obtention du permis B.

Montant de l'aide : Montant de la facture acquittée mais dans la limite de 150 € maximum.

### LES CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE

**ATTENTION :** Dans le cadre des actions sociales d'initiative académique, les aides ne sont accordées que dans la limite des crédits disponibles.

#### Indice nouveau majoré (INM)

L'indice nouveau majoré, qui figure en haut à droite de la fiche de paie, doit être inférieur ou égal à **556**.

#### Les bénéficiaires de cette ASIA

- les agents titulaires et stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'Etat, travaillant à temps plein ou partiel ;
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat en position d'activité ;
- les agents non-titulaires liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à six mois.
- Ex : les assistants d'éducation (AED) et les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH).

#### DOCUMENTS à joindre à la demande

Le dossier comprendra :

- Le formulaire de la demande, dûment rempli et signé, en 3 exemplaires : **1 avec signature originale + 2 copies** ;
- 2 relevés d'identité bancaire ou postale comportant nom, prénom, adresse du demandeur, ainsi que le N° IBAN ;

**IMPORTANT : Signaler tout changement de coordonnées bancaires.**

- La facture du montant acquitté de l'auto-école ;
- La photocopie du dernier bulletin de paie reçu.

Pour les non-titulaires :

- La copie de l'arrêté de nomination ou du contrat de travail.

IMPORTANT : Signaler dans les meilleurs délais au bureau de l'action sociale tout changement administratif (les coordonnées bancaires .) pouvant intervenir pendant la procédure de traitement du dossier

La situation de l'agent prise en compte pour l'étude du dossier sera celle de la date de réception du dossier **COMPLET** qui doit parvenir **dans les 6 mois de l'édition de la facture au:**

Rectorat d'Orléans-Tours  
PARH - Bureau de l'action sociale  
21 rue Saint Etienne  
45043 ORLEANS cedex 1



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ACTIONS SOCIALES  
D'INITIATIVE ACADEMIQUE**

**(A.S.I.A.)**

## Aide au permis de conduire

- INM inférieur ou égal à 556
- Permis B
- Uniquement pour l'agent de l'éducation nationale

Version septembre 2024

### DEMANDE DE PRESTATION

Renseignements :	Demandeur	
Nom et prénom		
Nom de naissance		
Date et lieu de naissance		
Profession		
Adresse personnelle complète		
Téléphone et mail		
N° INSEE		
Dénomination et ville de l'établissement d'affectation du demandeur		
Situation familiale du demandeur ( <i>préciser la date</i> )	<input type="checkbox"/> Marié(e) ..... <input type="checkbox"/> Divorcé(e)..... <input type="checkbox"/> PACS ..... <input type="checkbox"/> Nouvelle naissance ..... <input type="checkbox"/> Séparé(e)..... <input type="checkbox"/> Veuf / veuve ..... <input type="checkbox"/> Concubinage ..... <input type="checkbox"/> Célibataire	

Indice nouveau majoré (INM) <i>(figure en haut à droite de la fiche de paie)</i>	Montant maximum attribué
INM doit être inférieur ou égal à <b>556</b>	150 euros

**IMPORTANT : Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (Articles 441-1 et 441-6 du code pénal)**

Le demandeur certifie, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis.

A ....., le.....

Signature **originale** du demandeur

<b>Partie réservée à l'administration.</b>	<b>Date d'arrivée dans le service :</b> .....
INM : .....	Montant acquitté : .....
	Montant accordé : .....
<b>Le recteur certifie que les conditions imposées par la réglementation pour bénéficier de l'action sociale sont remplies.</b>	
A Orléans, le .....	